

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 NOVEMBRE 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq, le vingt-cinq novembre, le Conseil communautaire s'est réuni à vingt heures, dans les locaux du siège de la Communauté de Communes des Vallées de Thônes, sur convocation adressée à tous ses membres, le dix-huit novembre précédent, par Monsieur Gérard FOURNIER-BIDOZ, Président en exercice.

Conseillers en exercice : 31

Présents : 20

ALEX : Catherine HAUETER

LA BALME-DE-THUY : Pierre BARRUCAND

LE BOUCHET-MONT-CHARVIN : Franck PACCARD

LES CLEFS : Sébastien BRIAND

LA CLUSAZ : Pascale MEROTTO, Didier THEVENET

DINGY-SAINT-CLAIR : /

LE GRAND-BORNAND : Hélène FAVRE BONVIN

MANIGOD : Stéphane CHAUSSON, Isabelle LOUBET GUELPA

SAINT-JEAN-DE-SIXT : Danièle CARTERON, Didier LATHUILLE

SERRAVAL : Vincent HUDRY-CLERGEON, Philippe ROISINE

THÔNES : Grégory BAERT, Claire BARRIN, Claude COLLOMB-PATTON, Graziella POURROY-SOLARI, Nelly VEYRAT-DUREBEX

LES VILLARDS-SUR-THÔNES : Odile DELPECH-SINET, Gérard FOURNIER-BIDOZ

Pouvoirs : 6

Nathalie BULEUX à Sébastien BRIAND, Claude CHARBONNIER à Catherine HAUETER, Benjamin DELOCHE à Grégory BAERT, Bruno DUMEIGNIL à Pierre BARRUCAND, Chantal PASSET à Claude COLLOMB-PATTON, André PERRILLAT-AMEDE à Hélène FAVRE BONVIN

Absents : 5

Stéphane BESSON, Jean-Michel DELOCHE, Rémi FRADIN Alexandre HAMELIN, Catherine MARGUERET

Secrétaire de séance : Claire BARRIN

[DEL2025-104 - APPROBATION DE LA DECISION MODIFICATIVE N° 2 DU BUDGET ANNEXE MOBILITE](#)

Rapporteur : Monsieur Didier LATHUILLE

Vu la délibération du Conseil communautaire n° 2024-101 du 17 décembre 2024 portant vote du budget primitif du budget mobilité 2025 ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n° 2025-049 du 27 mai 2025 portant vote du budget supplémentaire 2025 ;

Vu l'avis du Bureau dans sa séance du 17 novembre 2025 ;

Considérant les thématiques qui ont nécessité les ajustements les plus significatifs :

- Transport à la demande – mise en œuvre
 - Dépense -300 k€ reporté au BS 2026
 - Recette -150 k€ reporté au BS 2026
- Aravis Bus – ajustement de 2 655 k€ à 2 555k€ -100 k€

Imputations	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	- 146 500	- 146 500
Dépenses	- 146 500	-
011 - Charges à caractère général	- 143 926	-
611 - Sous-traitance générale	- 400 000	-
6135 - Locations mobilières	- 500	-
61528 - Entretien et réparations - autres	- 1 000	-
61551 - Entretien et réparations - matériel roulant	- 6 000	-
6156 - Maintenance	- 2 730	-
6161 - Assurances multirisques	- 300	-
617 - Etudes et recherches	- 5 000	-
618 - Divers	- 25 000	-
6236 - Catalogues et imprimés	- 300	-
6238 - Divers	- 1 000	-
6255 - Frais de déménagement	- 300	-
6257 - Réceptions	- 1 000	-
6262 - Frais de télécommunications	- 400	-
627 - Services bancaires et assimilés	- 200	-
6281 - Concours divers (cotisations ...)	- 500	-
6283 - Frais de nettoyage des locaux	- 900	-
6288 - Autres services extérieurs - divers	- 230 664	-
637 - Autres impôts	- 80	-
012 - Charges de personnel et frais assimilés	- 425	-
6215 - Personnel affecté par la collectivité de rattach.	- 500	-
6474 - Versements aux autres oeuvres sociales	- 195	-
648 - Autres charges de personnel	- 730	-
65 - Autres charges de gestion courante	- 5 000	-
6574 - Subv. exploitation personnes droit privé	- 5 000	-
67 - Charges exceptionnelles	- 2 851	-
6718 - Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	- 2 851	-
Recettes	-	- 146 500
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	-	- 7 000
7068 - Services accessoires aux transports	-	- 8 000
7083 - Locations diverses	-	- 5 000
70878 - Remboursements de frais	-	- 10 000
74 - Dotations et participations	-	- 153 500
7471 - Subvention - Etat	-	- 3 500
7472 - Subvention - Région	-	- 150 000

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE la décision modificative n° 2 du budget annexe mobilité telle que présentée ;
- AUTORISE Monsieur le Président à signer tout acte afférent et à prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la bonne exécution de cette délibération.

Le Président
Gérard FOURNIER-BIDOZ

La Secrétaire de séance
Claire BARRIN



Délibération transmise en Préfecture le 4 décembre 2025
Publiée le 4 décembre 2025